



Garantie « perte de loyer » pour une résidence secondaire

Par **Eugene**, le **16/03/2012** à **18:55**

Bonjour,

Nous avons eu du gel qui a cause des dommages et il y a eu évacuation de l'immeuble (en fait tous les immeubles du quartier). Les locataires qui y étaient ont été évacués car l'eau courante et le chauffage ont été coupés.

Mon assureur prétend que notre appartement n'a subi aucun dommage, nos locataires ont été évacués suite au gel des canalisations des parties communes (qui ne sont pas couvertes).

Ceci me semble complètement illogique car par définition des parties communes extérieures vont être gelées avant que notre appartement soit touché.

La position de l'assureur est-elle valable ?